

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 avril 2012

CP 12/04-31

L'an deux mil douze, le 16 avril à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Empociello, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absent excusé : M. Cambon.

**CONTRACTUALISATION N° 1
ENTRE LA COMMUNE DE MONTAIGU-DE-QUERCY
ET LE DEPARTEMENT**

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogatoires du régime général.

Monsieur le Maire de MONTAIGU-DE-QUERCY sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à **793 117,50 € HT** et composé des opérations suivantes : la transformation d'un local scolaire en médiathèque (183 380 €), la réhabilitation des écoles maternelle et primaire (338 950 €), la création d'une aire de stationnement à la maison médicale (63 087,50 €), la rénovation extérieure de l'église Saint-Michel (164 436 €), la rénovation de la toiture du pavillon des sports (21 634 €) et la mise aux normes des bornes du camping (21 630 €).

En application des règles de contractualisation, je vous propose d'attribuer à la commune de MONTAIGU-DE-QUERCY, une subvention globale de **119 028 €** se répartissant comme suit :

- transformation d'un local scolaire en médiathèque.....	19 860 €
- réhabilitation des écoles maternelle et primaire.....	66 808 €
- création d'une aire de stationnement à la maison médicale.....	4 560 €
- rénovation extérieure de l'église Saint-Michel.....	18 715 €
- rénovation de la toiture du pavillon des sports.....	2 596 €
- mise aux normes des bornes du camping.....	6 489 €
	<hr/>
	119 028 €

Le taux moyen de subvention s'élève à **15,01 %**.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement n° 1 à conclure avec la commune de Montaigu-de-Quercy pour la réalisation d'un programme estimé à 793 117,50 € HT ;
- Accorde à la commune de Montaigu-de-Quercy une subvention globalisée de 119 028 € payable en trois annuités (la première de 39 676 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente, la seconde de 39 676 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu et le solde de 39 676 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés) pour le financement des travaux détaillés en annexe ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée ;

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux articles suivants :

Opérations	Articles	Sous fonctions	Montants
N° 1 à 28	204 142	74	52 031 €
N° 29 à 30	204 142	21	60 508 €
N° 31	204 142	94	6 489 €
TOTAL			119 028 €

Le Président,

CONTRACTUALISATION N° 1 ENTRE LA COMMUNE DE MONTAIGU-DE-QUERCY ET LE DEPARTEMENT

CP 12/04-31

Modalités de calcul de la subvention contractualisée :

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
<u>BATIMENTS COMMUNAUX</u>			
1 – Réfection de la charpente – couverture de la médiathèque Tranche 1	15 500,00 €	12%	1 860 €
2 – Réfection de la charpente – couverture de la médiathèque Tranche 2	15 500,00 €	12%	1 860 €
3 – Remplacement des menuiseries extérieures et intérieures de la médiathèque Tranche 1	15 500,00 €	12%	1 860 €
4 – Remplacement des menuiseries extérieures et intérieures de la médiathèque Tranche 2	15 500,00 €	12%	1 860 €
5 – Création d'un auvent et d'un SAS d'entrée à la médiathèque Tranche 1	15 500,00 €	12%	1 860 €
6 – Création d'un auvent et d'un SAS d'entrée à la médiathèque Tranche 2	15 500,00 €	12%	1 860 €
7 – Réfection de la toiture de l'église Saint Michel Tranche 1	15 500,00 €	12%	1 860 €
8 – Réfection de la toiture de l'église Saint Michel Tranche 2	15 500,00 €	12%	1 860 €
9 – Restauration de la toiture des annexes de l'église Saint Michel (sacristie et chapelle)	11 760,00 €	12%	1 411 €
10 – Travaux de rénovation extérieure de l'église Saint Michel Tranche 1	15 500,00 €	12%	1 860 €
11 – Travaux de rénovation extérieure de l'église Saint Michel Tranche 2	15 500,00 €	12%	1 860 €
12 – Restauration des façades de l'église Saint Michel Tranche 1	15 500,00 €	12%	1 860 €
13 – Restauration des façades de l'église Saint Michel Tranche 2	15 500,00 €	12%	1 860 €
14 – Travaux de confortement de l'église Saint Michel Tranche 1	15 500,00 €	12%	1 860 €
15 – Travaux de confortement de l'église Saint Michel Tranche 2	15 500,00 €	12%	1 860 €
16 – Rejointement des murs de l'église Saint Michel Tranche 1	15 500,00 €	12%	1 860 €

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
17 – Rejoindement des murs de l'église Saint Michel Tranche 2	4 700,00 €	12%	564 €
18 – Restauration de la toiture du pavillon des sports Tranche 1	15 500,00 €	12%	1 860 €
19 – Restauration de la toiture du pavillon des sports Tranche 2	6 134,00 €	12%	736 €
<u>ACCES DES LIEUX PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPEES</u>			
20 – Travaux de mise en accessibilité à la médiathèque (rampe d'accès, WC handicapés) Tranche 1	17 500,00 €	12%	2 100 €
21 – Travaux de mise en accessibilité à la médiathèque (rampe d'accès, WC handicapés) Tranche 2	17 000,00 €	12%	2 040 €
22 – Mise en place d'un monte personnes à l'école	17 500,00 €	12%	2 100 €
23 – Travaux de mise en accessibilité de l'école Tranche 1	17 500,00 €	12%	2 100 €
24 – Travaux de mise en accessibilité de l'école Tranche 2	17 500,00 €	12%	2 100 €
<u>AMENAGEMENT DE SALLES A USAGES MULTIPLES</u>			
25 – Création d'une salle à usage multiple à la médiathèque Tranche 1	19 000,00 €	12 %	2 280 €
26 – Création d'une salle à usage multiple à la médiathèque Tranche 2	19 000,00 €	12 %	2 280 €
<u>AMENAGEMENT DE VILLAGES</u>			
27 – Aménagement d'un parking pour la maison médicale	19 000,00 €	12 %	2 280 €
28 – Aménagement des abords de la maison médicale	19 000,00 €	12 %	2 280 €
<u>GROSSES REPARATIONS BATIMENTS SCOLAIRES</u>			
29 – Aménagement de l'école (2 salles de classe, sanitaire, BCD et salle de jeux)	92 160,00 €	50%	46 080 €
30 – Extension de l'école (sanitaire et préau)	28 857,00 €	50%	14 428 €
<u>FONDS D'INTERVENTION TOURISTIQUE</u>			
31 – Mise aux normes des bornes du camping	21 630,00 €	30%	6 489 €
SUBVENTION GLOBALISEE			119 028 €

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	793 117,50 €
Dépense subventionnable H.T.	576 241,00 €
Subvention globalisée	119 028,00 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	15,01%

Le Président,